

## NOMENCLATURE DE LA RHUMATOLOGIE A PARTIR DU 01.01.2012

### Introduction

A partir du 01.01.2012, le principe de connexité générale n'est plus d'application à l'article 20 de la nomenclature.

Le médecin spécialiste ne peut plus porter en compte que la nomenclature de sa propre spécialité de base ainsi qu'une série limitée de prestations de la nomenclature des autres sous-spécialités de la médecine interne.

Vous trouvez ci-après une nomenclature plus lisible de votre spécialité. Ce texte a été élaboré sur la base de la nomenclature en vigueur au 01.11.2011 (complétée avec les A.R. du 26.10.2011 publiés au M.B. du 25.11.2011).

Le présent texte sera adapté si nécessaire. La nomenclature de votre propre spécialité de base peut être consultée sur le site Internet du GBS ([www.gbs-vbs.org](http://www.gbs-vbs.org)) ou de l'INAMI ([www.inami.fgov.be](http://www.inami.fgov.be)).

### Disposition de l'art. 20 §2, A., 10. :

10. le médecin spécialiste en **rhumatologie** peut également attester les prestations suivantes :

— **de la rubrique a)** 470750-470761, 470772-470783, 470816-470820, 470831-470842. »;

### de la rubrique a) médecine interne

" 470750 470761	<i>"A.R. 9.2.2009" (en vigueur 1.5.2009)</i> Recherche d'une hypersensibilité allergique immédiate au moyen de scratch tests ou prick tests (alimentaires prick-toprick) avec des aliments frais (« native ») (minimum 5 tests) et/ou un composant de médicaments (minimum 5 tests) et des solutions de contrôle, avec rapport de synthèse .....K 30
470772 470783	Recherche d'une hypersensibilité allergique différée à un médicament ou à certains aliments au moyen de patch tests (minimum 5 tests), avec lecture à des moments ultérieurs, avec rapport de synthèse .....K 30  Les prestations 470750-470761 et 470772-470783 ne sont pas cumulables entre elles au cours de la même séance.
470816 470820	Recherche en milieu hospitalier d'une hypersensibilité au venin d'hyménoptères après des prick tests négatifs par intradermoréactions avec des séries de dilution de un ou plusieurs venins avec lecture immédiate, avec rapport de synthèse .....K 200
470831 470842	Recherche en milieu hospitalier d'une hypersensibilité à des (composants d') aliments ou (de) médicaments, après des prick tests négatifs ou faux positifs et justification dans le rapport, par administrations successives de doses croissantes par voie orale ou parentérale, avec rapport de synthèse .K 350  Les prestations 470794-470805, 470816-470820 et 470831-470842 ne peuvent être effectuées qu'en milieu hospitalier à proximité immédiate d'un service de soins intensifs disposant de possibilités de réanimation et sous surveillance médicale constante.